



Annexe au dossier de candidature Autorisation du représentant légal

1. LE DISPOSITIF FONDS D'AIDE AUX JEUNES : UN ENCOURAGEMENT À L'INITIATIVE DES JEUNES

Le dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes, créé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Bourgogne et de Côte d'Or est un dispositif qui a pour but de développer la prise de responsabilité chez les jeunes de 13 à 25 ans.

Le dispositif est composé des fonds locaux (FLAIJ) et du fonds départemental (FDAIJ), ce dernier étant mobilisé là où il n'existe pas de fonds local.

Des prix pouvant atteindre 800 € peuvent être octroyés à des projets qui relèvent de domaines variés : artistique, social, sportif... Pour être financés, les projets doivent satisfaire plusieurs critères dont le principal est qu'ils soient impulsés et portés par des jeunes.

La réalisation des projets en autonomie est donc un objectif du dispositif FAIJ.

2. QUELLE AUTONOMIE LAISSER À VOTRE ENFANT ?

● Votre enfant participe à un projet intitulé :

porteur d'un projet individuel

Il est : porteur principal d'un projet collectif *(cocher une seule case)*

coéquipier dans un projet collectif

● Votre enfant est mineur. De ce fait, il doit être placé sous la responsabilité d'un adulte.

● Le correspondant local du fonds (ou l'accompagnatrice départementale), qui reçoit et accompagne les candidats, a estimé, en fonction du projet et des jeunes et en accord avec eux, qu'il était :

envisageable que le projet soit réalisé en autonomie sans l'accompagnement d'un adulte référent. Dans ce cas, votre enfant, bien que loin de vous, resterait placé sous votre responsabilité.

nécessaire qu'un adulte référent accompagne les jeunes dans la réalisation du projet qui se déroulera du ... /... /20... au ... /... /20... à

Votre enfant serait alors confié à la structure suivante :

NOM :

Adresse :
.....
.....

Cette structure organisera le déplacement et le séjour des jeunes en respectant le cadre imposé par la réglementation en vigueur (selon les cas, celle des centres de loisirs et de vacances ou celle des placements de vacances en famille).

● Si vous êtes d'accord pour que votre enfant réalise ou participe à la réalisation du projet évoqué ci-dessus, veuillez remplir l'autorisation adaptée à votre cas (ne remplir qu'une seule autorisation) :

A. AUTORISATION POUR LES MINEURS RESTANT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEUR REPRÉSENTANT LÉGAL



Je soussigné Monsieur ou Madame,
demeurant à l'adresse suivante :

.....
agissant en tant que représentant légal du mineur dénommé :

.....ai
pris connaissance du projet pour lequel il (ou elle) a demandé une aide

au Fonds Local d'Aide à l'Initiative des Jeunes (F.L.A.I.J.) de :

OU (cocher la case appropriée)

au Fonds Départemental d'Aide à l'Initiative des jeunes

Je déclare ce mineur apte physiquement et intellectuellement à réaliser ce projet.

Je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation du projet.

Le mineur reste sous ma responsabilité pendant la réalisation du projet.

En aucun cas, je n'engagerai la responsabilité du Comité d'attribution¹ de ce F.L.A.I.J. (ou du F.D.A.I.J.) sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultant de la réalisation du projet.

De plus, je m'engage à laisser une entière autonomie de gestion de l'aide accordée par le Comité d'attribution au mineur et autorise, si nécessaire, ce dernier à ouvrir un compte à cette fin.

Fait à, le 200
en deux exemplaires

Signature du représentant légal
précédée de la mention « lu et approuvé »

1er exemplaire au Comité d'attribution du Fonds
2ème exemplaire au représentant légal

¹ Le Comité d'attribution du Fonds est habituellement composé d'élus politiques locaux, de professionnels de l'animation, d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales, d'un représentant de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de personnes ressources. C'est l'instance qui auditionne les candidats et attribue ou non un prix.

B. AUTORISATION POUR LES MINEURS CONFIÉS À UNE STRUCTURE



Je soussigné Monsieur ou Madame,
demeurant à l'adresse suivante :

.....
agissant en tant que représentant légal du mineur dénommé :ai
pris connaissance du projet pour lequel il (ou elle) a demandé une aide

au Fonds Local d'Aide à l'Initiative des Jeunes (F.L.A.I.J.) de :

OU (cocher la case appropriée)

au Fonds Départemental d'Aide à l'Initiative des jeunes

Je déclare ce mineur apte physiquement et intellectuellement à réaliser ce projet.

Je m'engage à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques inhérents à la réalisation du projet.

Pendant la réalisation proprement dite du projet (séjour, voyage...), je demande à ce que le mineur soit confié à la structure suivante (association ou commune) :

Nom :

Adresse :

Cette structure organisera le déplacement et le séjour des jeunes dans le respect du cadre imposé par la réglementation en vigueur (selon les cas, celle des centres de loisirs et de vacances ou celle des placements de vacances en famille).

Je confie le mineur à la structure évoquée ci-dessus pour la période du :

... /... /20... au ... /... /20...

En aucun cas, je n'engagerai la responsabilité du Comité d'attribution² du FLAIJ (ou du FDAIJ) sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultant de la réalisation du projet.

De plus, je m'engage à laisser une entière autonomie de gestion de l'aide accordée par le Comité d'attribution au mineur et autorise, si nécessaire, ce dernier à ouvrir un compte à cette fin.

Fait à, le 200
en trois exemplaires

Signature du représentant légal
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant légal de la structure à
qui est confiée l'enfant
précédée de la mention « lu et approuvé »

1 exemplaire au Comité d'attribution du Fonds
1 exemplaire au représentant légal, 1 exemplaire à la structure

² Le Comité de pilotage du Fonds est habituellement composé d'élus politiques locaux, de professionnels de l'animation, d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales, d'un représentant de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de personnes ressources. C'est l'instance qui auditionne les candidats et attribue ou non un prix.